

2023

REPUBLIQUE DU TOGO

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (MESR)**

=====O=====

**PROJET DE CENTRES D'EXCELLENCE
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN AFRIQUE**

-----O-----

UNIVERSITE DE LOME

**REALISATION DE L'AUDIT
COMPTABLE, FINANCIER AINSI QUE
L'AUDIT DE LA PASSATION DES
MARCHES DU CENTRE D'EXCELLENCE
REGIONAL EN SCIENCES AVIAIRES
(CERSA)**

**RAPPORT D'AUDIT DES MARCHES
PUBLICS**

EXERCICE 2022

VERSION DEFINITIVE

N/Réf : 546/05/DA/GT/TD/2023

CABINET SYNEX CONSULTING SARL
02 BP : 8063 COTONOU
TEL : 21304544 / 66266775 csynex@yahoo.fr



S

Y

N

E

X



SOMMAIRE

.....	1
LETTRE INTRODUCTIVE	3
I. OBJECTIFS ET ETENDUE DE LA MISSION ET ECHANTILLONNAGE EFFECTUE	4
1.1. Objectifs et étendue de la mission	4
1.2. Méthodologie adoptée par la mission	5
1.3. Echantillonnage effectué	5
I. OPINION SUR L' AUDIT DES MARCHES PUBLICS PASSES PAR LE PROJET PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	6
II. ANALYSE SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET LE MECANISME DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DU CENTRE.....	8
2.1. Analyse et opinion sur les procédures de passation utilisées pendant la période sous revue.....	8
2.2. Analyse et opinion sur le mécanisme de contrôle interne mis en place au sein du CERSA.....	8
III. POINT DES PRINCIPALES FAIBLESSES CONSTATEES ET RECOMMANDATIONS.....	9
A. Observations d'ordre général.....	9
B. Observations d'ordre spécifiques	11
IV. ANNEXES	14



SYNEX CONSULTING SARL
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrit sous le n°061 SE à l'OECCA-Bénin

Audits légal et contractuel
Conseils
Etudes
Evaluations
Ingénierie financière Formations
Recrutements

LETTRE INTRODUCTIVE

A
Monsieur le Directeur du Centre
d'Excellence Régional sur les Sciences
Aviaires (CERSA) de l'Université de
Lomé

Monsieur le Directeur,

Conformément à notre contrat de services portant sur la réalisation de l'audit comptable et financier ainsi que l'audit de la passation des marchés du **Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé** sous tutelle du **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**, nous avons procédé à la revue de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés au titre de l'exercice 2022. Notre démarche de vérification de la conformité des procédures d'exécution des marchés a été effectuée en accord avec les dispositions en vigueur en matière de procédures de passation et d'exécution des marchés publics en République du Togo et suivant les normes et directives de la Banque mondiale.

Les résultats de nos vérifications sont matérialisés par la présentation d'un rapport composé de **cinq (05) parties** à savoir :

- Objectifs et étendue de la mission et méthodologie ;
- Analyse et opinions sur les procédures de passation et le mécanisme de contrôle interne ;
- Point sur les principales faiblesses relevées suivies de recommandations ;
- Opinion de l'auditeur sur l'audit des marchés ;
- Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 19 juin 2023



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING SARL
02 BP 8063 Cotonou BENIN
Tél : 00229 21 30 45 44/66 26 67 75
Email : csynex@yahoo.fr / dossyov@yahoo.fr

I. OBJECTIFS ET ETENDUE DE LA MISSION ET ECHANTILLONNAGE EFFECTUE

1.1. Objectifs et étendue de la mission

Les objectifs de la mission d'audit de passation des marchés sont de :

- S'assurer de la conformité des procédures de passation des marchés mises en œuvre par rapport aux procédures définies dans l'accord de don et crédit et retracées dans le manuel de passation des marchés et des directives de la Banque mondiale ;
- S'assurer de la conformité des délais raisonnables de passation des marchés ;
- Vérifier le niveau de mise en œuvre des mesures correctives issues de l'évaluation des capacités en passation des marchés tant sur le plan institutionnel, organisationnel et opérationnel que sur le plan de renforcement des compétences.

Selon les termes de référence (page 59), l'auditeur devra :

- S'assurer que tous les contrats passés sont inscrits dans le plan de passation des marchés approuvé par la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) du Togo ;
- Vérifier la conformité des procédures aux principes de libre accès à la commande publique, d'efficacité de la dépense publique, d'équité et de transparence, édictés par le code des marchés publics et délégations de service public et par les directives de la Banque mondiale ;
- Identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions du Code des marchés publics et délégation de service public et des directives de la Banque mondiale ;
- Procéder à la revue des modalités de traitement des recours gracieux et des recours contentieux pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ;
- Dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement par rapport au niveau d'exécution ;
- Évaluer les délais de paiements et le respect des autres clauses contractuelles ;
- Examiner et évaluer les conditions relatives à la conclusion des marchés passés par entente directe ;
- Évaluer la qualité du classement des pièces ;
- Identifier et rapporter les indications possibles de fraude et corruption ;
- Évaluer le cas échéant, le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents et leur application par le CERSA, ainsi que l'impact éventuel de ces mesures sur les pratiques ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre de la passation des marchés ;
- Formuler des recommandations d'amélioration.

Quant à l'étendue, l'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit (International Standards on Auditing-ISA) publiées par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC). L'étendue est déterminée en tenant compte des risques identifiés.

Les travaux ont été conduits suivant les Directives de passation de marchés de la Banque mondiale et la loi décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des marchés publics et délégations de service.

1.2. Méthodologie adoptée par la mission

La méthodologie utilisée a été adaptée en tenant compte des objectifs et des résultats attendus de la mission et se décline comme suit :

- **Réunion de briefing** : la réunion de briefing et de cadrage a été l'occasion de présenter notre programme d'audit et de communiquer la liste des pièces nécessaires à nos contrôles ;
- **Échantillonnage des marchés à auditer** : la mission après avoir reçu la liste des marchés passés pendant la période sous revue a procédé à un échantillonnage aléatoire d'environ 50% de ces marchés pour lesquels elle a demandé les dossiers complets pour revue ;
- **Revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés** : la mission à l'aide de la fiche d'audit des marchés, a procédé à la revue des marchés sélectionnés suivant chacune des phases relatives à la passation et à l'exécution des marchés ;
- **Séance de restitution** : à la suite des travaux de substance, il est tenu avec les différents responsables du centre une séance de restitution au cours de laquelle nous avons présenté les principales conclusions de l'audit et recueilli les contre-observations éventuelles des responsables du Centre ;
- **Elaboration des rapports provisoire et définitif sur la passation des marchés** : il est enfin élaboré un rapport provisoire et un rapport définitif conformément aux TDRs.

1.3. Echantillonnage effectué

La mission d'audit a porté sur un échantillon de quatre (04) marchés d'une valeur globale de **FCFA 83 214 889** sélectionnés de façon aléatoire. Ceci représente un pourcentage de représentativité de **50 % en nombre et de 76,31% en valeur**. La liste des marchés sélectionnés se présente comme suit :

N°	Référence PPM	Objet	Type de marché (T, F, S et PI)	Mode de passation de marchés	Montant TTC du contrat
3	4	Entretien du Complexe Pédagogique et de Recherche du CERSA	SC	DC	7 448 800
5	6	Achat d'ingrédients pour l'alimentation des volailles	F	DRP	65 671 425
7	11	Production des gadgets et outils de communication	F	DC	6 285 624
8	13	Entretien et réparation des installations de plomberie et électriques du Complexe pédagogique et de recherche du CERSA y compris la centrale solaire	SC	DC	3 809 040
TOTAL					83 214 889

I. OPINION SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS PASSES PAR LE PROJET PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

DESTINATAIRE : Monsieur le Directeur du CERSA

Introduction

Nous avons effectué l'audit des marchés passés par le Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) pour la période couvrant l'exercice 2022 comprenant les états relatifs à la passation des marchés (Plans de Passation des Marchés et les documents relatifs aux différentes procédures) pour la période sous revue. Ces états ont été établis par l'Unité de Gestion du Projet sur la base des dispositions de l'Accord de crédit IDA 6512 TG & IDA DON 536, des directives de de la Banque mondiale et des procédures de passation des marchés en vigueur en République du Togo.

Responsabilités de l'Unité de Gestion du Projet

L'UGP est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états conformément aux dispositions de l'Accord de prêt et aux directives de la Banque mondiale. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les marchés passés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les procédures de passation, d'exécution et de paiement des marchés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation sincère des états afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les marchés passés et exécutés ou en cours d'exécution par le projet CERSA sont globalement, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux critères d'économie, de transparence, d'égalité entre les candidats et de libre accès aux marchés publics.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons une observation sur la procédure d'attribution du contrat de marché N°00013/2022/DC/UL-CERSA/S/IDA du 11/07/2022 à la Société OTAMARI qui n'est pas conforme au Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale et au Code des marchés en vigueur. Toutefois, l'insuffisance observée sur cette seule procédure et amplement exposée au dernier point B/Observations spécifiques ne constitue pas un fait répétitif sur l'ensemble des marchés audités.

Cotonou, le 19 juin 2023



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING SARL

02 BP 8063 Cotonou BENIN

Tél : 00229 63 40 00 88/66 26 67 75

Email : csynex@yahoo.fr / dossyov@yahoo.fr

II. ANALYSE SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET LE MECANISME DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DU CENTRE

2.1. Analyse et opinion sur les procédures de passation utilisées pendant la période sous revue

Le Centre a passé pendant la période sous revue huit (08) marchés de fournitures et de services non consultants pour un montant de **FCFA 109 042 190** répartis par procédures comme suit :

Procédures	Nombre	Nombre de contrats signés	Montant	% en nombre	% en valeur
DRP	2	2	82 686 274	25%	75,83%
DC	6	6	26 355 916	75%	24,17%
TOTAL	8	8	109 042 190	100%	100%

Nous constatons que le projet a utilisé une procédure compétitive (DRP) à hauteur de **25% en nombre** représentant **75,83% en valeur des marchés passés**.

De façon globale, le centre a passé huit (08) marchés sur les dix-sept (17) marchés planifiés soit un taux d'exécution physique de 47%. Le montant total attribué est de 109 042 190 F CFA contre une estimation initiale de 174 050 000 F CFA soit un taux d'exécution financière de 62,65%.

A notre avis, le CERSA a utilisé globalement des procédures permettant de limiter les risques et de sauvegarder les principes de la commande publique.

2.2. Analyse et opinion sur le mécanisme de contrôle interne mis en place au sein du CERSA

Le Centre est sous la tutelle de l'Université de Lomé. A cet effet, tous ses marchés sont lancés par la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Université suivant les dispositions en vigueur avec la mise en place de tous les organes nécessaires. La mission au regard de ce dispositif mis en place n'a donc pas d'observation sur le mécanisme de contrôle interne mis en place pour la conduite des marchés.

III. POINT DES PRINCIPALES FAIBLESSES CONSTATEES ET RECOMMANDATIONS

A l'issue de nos contrôles, qui ont consisté à s'assurer si les processus de passation des marchés ont été menés conformément à l'Accord de financement et aux respects des critères de transparence, d'économie et d'équité, les observations suivantes ont été formulées.

A. Observations d'ordre général

❖ Retard observé lors de l'exécution de certains marchés

Constat

La mission a noté que certains marchés ont été exécutés avec de grands retards au regard des délais initialement fixés dans les clauses contractuelles. Aucune pénalité n'a été calculée, ni prélevée. Cette situation serait due aux mesures d'accompagnement prises par le gouvernement en faveur des entreprises lors de la crise sanitaire.

Risque

Ces retards enregistrés lors de l'exécution des marchés pourraient constituer une entrave à l'atteinte des objectifs préétablis par le Centre.

Recommandation

La mission recommande au Centre de veiller à la mise en place d'un système coercitif pour dissuader les retards observés lors de l'exécution des marchés.

Personne responsable : le Directeur du Centre et le SPM.

Commentaires de la direction du CERSA

❖ Incomplétude des dossiers des marchés exécutés

Constat :

La revue des dossiers des marchés exécutés au titre de l'exercice 2022 révèle l'absence de certaines pièces nécessaires. Le détail se présente comme ci-après :

N° du marché	Objet du marché	Pièces manquantes dans le dossier de marché
N°01648/2022/D RP/UL/F/IDA du 13/12/2022	Contrat de marché relatif à l'Achat d'ingrédients pour l'alimentation des volailles attribué à ATI Sarl	<ul style="list-style-type: none">- L'ordre de service de démarrer ;- Les preuves de livraison ;- les preuves de paiement;
N°00023/2022/D C/UL/F/IDA du 30/12/2022	Contrat de marché relatif à la Production des outils et gadgets de communication au profit du CERSA	<ul style="list-style-type: none">- L'ordre de service de démarrer ;- Les preuves de livraison ;- les preuves de paiement;
N°00013/2022/D C/UL-CERSA/S/IDA du 11/07/2022	Contrat de marché relatif à l'entretien et réparation des installations de plomberie et électriques du Complexe pédagogique et de recherche du CERSA y compris la centrale solaire	<ul style="list-style-type: none">- L'ordre de service de démarrer ;- Les preuves de livraison ;- Les preuves de paiement ;

N° du marché	Objet du marché	Pièces manquantes dans le dossier de marché
		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la facture du prestataire et de la fiche qui atteste que le service est effectivement rendu ;
N°00015/2022/D C/UL-CERSA/S/IDA du 22/08/2022	Contrat de marché relatif à l'entretien du Complexe Pédagogique et de Recherche du CERSA	<ul style="list-style-type: none"> - Absence des preuves de livraison dans la boîte d'archive ; - Absence des preuves de paiement dans la boîte d'archive ; - Les originaux des offres ne sont pas archivés dans la boîte d'archive - Absence de la facture du prestataire et de la fiche qui atteste que le service est effectivement rendu ;

Risque

L'absence de l'ordre de service de démarrer ne permet pas de préciser les modalités d'exécution de la prestation, ni d'apprécier sa date effective de démarrage. Cette situation pourrait être source de conflits. Les autres pièces manquantes laissent transparaître que le système d'archivage des dossiers de passation de marchés reste perfectible.

Recommandation

La mission recommande au spécialiste de passation des marchés d'établir un ordre de service de démarrer la prestation et de faire archiver dans le dossier de marchés toutes les pièces y afférentes.

Personne responsable : le SPM

Commentaires de la direction du CERSA

Le CERSA prend acte de la recommandation. Cependant, les ordres de service sont établis pour tous les marchés conformément aux procédures en vigueur.

❖ **Défaut d'archivage numérique des documents de passation des marchés**

Constat :

Les documents et informations relatifs aux dossiers de passation des marchés ne font pas l'objet d'un archivage numérique par le Centre.

Risque

Le défaut d'archivage numérique des dossiers de passation de marché pourrait être source de pertes de données en cas d'incident majeur.

Recommandation

La mission recommande au spécialiste de procéder à l'archivage numérique de tous les dossiers de marchés afin de garantir sa sauvegarde en cas d'incident.

Personne responsable : le SPM

Commentaires de la direction du projet

La SPM archive sur un disque dur externe les dossiers relatifs à la passation des marchés du centre.

B. Observations d'ordre spécifiques

❖ Non-respect des conditions d'établir le PV de constatation de l'insuffisance de plis

Constat

Le procès-verbal (PV) de constatation de l'insuffisance de plis lié au contrat de marché N°01648/2022/DRP/UL/F/IDA du 13/12/2022 relatif à l'Achat d'ingrédients pour l'alimentation des volailles, a été établi par le Chargé de l'Enregistrement seul. Or, conformément à la réglementation en vigueur, il appartient à la Sous-Commission mise en place de constater l'insuffisance, d'établir le PV puis de demander la prorogation du délai de dépôt des plis.

Risque

Cette pratique ne garantit pas la transparence dans la procédure de passation des marchés et pourrait être également source de conflit en cas de dénonciation par l'un des soumissionnaires.

Recommandation

La mission recommande au projet, le respect de la procédure requise pour établir le procès-verbal de constatation de l'insuffisance de plis et de demande de prorogation du délai de dépôts des plis.

Personne responsable : le Directeur du Centre et le SPM.

Commentaires de la direction du CERSA

❖ La lettre de soumission ATI n'a pas été corrigée des montants ajustés

Constat :

La revue du contrat signé avec la société ATI Sarl dans le cadre de la mise en œuvre du marché N°01648/2022/DRP/UL/F/IDA du 13/12/2022 relatif à l'Achat d'ingrédients pour l'alimentation des volailles révèle que la lettre de soumission ATI Sarl annexée au contrat n'a pas été corrigée des montants ajustés.

Risque

Le défaut de correction de la lettre de soumission des montants ajustés, crée une incohérence entre les données contractuelles et les annexes au contrat. Cette situation pourrait être source de conflit et remettre en cause la fiabilité du contrat N°01648/2022/DRP/UL/F/IDA du 13/12/2022. Il faut noter que les annexes font partie intégrante du contrat.

Recommandation

La mission recommande au spécialiste de passation des marchés d'intégrer au contrat la lettre de soumission corrigée des montants ajustés.

Personne responsable : le SPM

Commentaires de la direction du projet

Nous prenons acte de cette recommandation

❖ **Le rapport d'évaluation n'a pas été signé par toutes les personnes habilitées**

Constat :

Le rapport d'évaluation lié au marché N°00023/2022/DC/UL/F/IDA du 30/12/2022 relatif à la Production des outils et gadgets de communication au profit du CERSA n'a pas été signé par deux (02) membres de la commission d'évaluation.

Risque

L'absence de signature de ces deux (02) membres de la commission, laisser transparaître un désaccord de ces derniers sur le contenu du rapport d'évaluation.

Recommandation

La mission recommande au spécialiste de passation des marchés de faire signer le rapport d'évaluation des offres par l'ensemble des membres de la sous-commission d'évaluation, ou faire inscrire les éventuels réserves ou motifs de non signature des rapports

Personne responsable : le SPM

Commentaires de la direction du projet

❖ **Non-respect de la procédure d'attribution du contrat OTAMARI**

Constat :

La revue de la procédure d'attribution du marché N°00013/2022/DC/UL-CERSA/S/IDA du 11/07/2022 relative à l'entretien et réparation des installations de plomberie et électriques du Complexe pédagogique et de recherche du CERSA y compris la centrale solaire révèle des irrégularités. En effet, l'offre du soumissionnaire ENERGA AFRIQUE Sarl qui était le moins disant a été rejetée pour des motifs qui ne sont pas conformes au contenu du dossier de Demande de Cotation et aux principes de la Banque. Il s'agit de : (i) la non signature du Bordereau des prix et (ii) la non signature du modèle de formulaire du Code d'éthique.

Risque

Le rejet irrégulier de l'offre remet en cause les principes de transparence et d'équité dans la procédure de passation du marché N°00013/2022/DC/UL-CERSA/S/IDA du 11/07/2022.

Recommandation

La mission recommande au spécialiste de passation des marchés de faire appliquer uniquement les stipulations du dossier de demande de Cotation.

Personne responsable : le SPM

Commentaires de la direction du projet

Le rejet de l'offre du soumissionnaire ENERGA AFRIQUE SARL est principalement motivé par la non signature du bordereau des prix. En effet, ce document étant la base de la correction des offres des candidats, il est de pratique de s'assurer de la présence et de l'authenticité des bordereaux des prix dans les offres des soumissionnaires. C'est ainsi que la demande de cotation a formellement exigé aux candidats retenus de soumissionner en utiliser obligatoirement le cadre

de devis contenu dans le dossier (voir page 10 de la DC). Or ce cadre inclus clairement le mention « Signature » de la personne dûment autorisée à signer pour et au nom du soumissionnaire. Corrélativement, la sous-commission d'évaluation des offres a jugé obligatoire la signature du bordereau des prix et rejeté l'offre dont ledit bordereau n'a pas été signé.

IV. ANNEXES

-) TDR**
-) Liste des marchés passés pendant la période couverte par l'audit (intitulé, références, montant, méthode de passation de marché, attributaire(s))**
-) Fiches individuelles d'examen de chaque marché audité**

Annexe 1 : Termes de référence



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



**CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES**

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES SCIENCES AVIAIRES (CERSA)

**SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'AUDIT
COMPTABLE, FINANCIER AINSI QUE L'AUDIT DE LA PASSATION DES
MARCHES DU CERSA, EXERCICES 2020, 2021 et 2022**

**DEMANDE DE PROPOSITIONS N° 02/2020/UL/PRMP/CERSA
du 16 juillet 2020**

CLIENT : Université de Lomé/CERSA
PAYS : Togo
PROJET : CERSA
FINANCEMENT : IDA
DATE DE PUBLICATION : 16 juillet 2020

Section 7. Termes de référence

1- Contexte et justification

Dans le cadre du projet des Centres d'Excellence de l'enseignement supérieur de l'Afrique pour un impact sur le développement (CEA Impact) initiés par la Banque mondiale pour améliorer la qualité, la quantité et l'impact sur le développement de l'enseignement post universitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre y compris Djibouti, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement pour la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé. L'objectif du projet est de produire des diplômés qualifiés et des innovations permettant de répondre à des défis de développement régional spécifiques de la filière avicole. Le plan d'actions du CERSA comporte quatre (04) axes: i) excellence dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, ii) excellence dans la recherche, iii) impact de développement et iv) bonne gouvernance et coordination du projet. Afin de contribuer à une gouvernance efficace et atteindre les indicateurs liés au décaissement n°6 (DLI#6: Soumission dans les délais impartis et qualité des rapports fiduciaires) du projet, il est nécessaire de recruter un cabinet d'audit externe acceptable pour la Banque mondiale.

Les présents termes de référence précisent les objectifs, une description détaillée de la mission du cabinet d'audit, les compétences requises du consultant.

2- Objectifs

Les principaux objectifs de la mission sont:

(i) De l'audit financier :

L'objectif de la mission est de permettre à l'auditeur externe d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chacun des exercices 2020, 2021 et 2022 et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement du Projet.

Les états financiers qui sont établis par l'Unité de Gestion du CERSA sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet.

L'Unité de Gestion du CERSA a en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

(ii) De l'audit de passation des marchés:

Réaliser un audit annuel des marchés passés sur financement du projet au titre de chacun des exercices 2020, 2021 et 2022 en vue de s'assurer (i) de la conformité des procédures de passation des marchés mises en œuvre par rapport aux procédures définies dans l'accord de crédit et de don et retracées dans le manuel de procédures de passation des marchés et (ii) des délais raisonnables de passation des marchés.

Vérifier le niveau de mise en œuvre des mesures correctives issues de l'évaluation des capacités en passation des marchés tant sur le plan institutionnel, organisationnel et opérationnel et sur le plan de renforcement des compétences.

(iii) De la vérification des performances fiduciaires devant servir de base aux paiements de la Banque mondiale

La coordination du projet devra préparer chaque année un mémorandum sur le niveau de réalisation des décaissements liés aux indicateurs (DLI) conformément au cadre de références prévu dans le document d'évaluation du projet et les procédures spécifiques adoptées. Les indicateurs dont les résultats feront l'objet de certification par l'auditeur externe sont :

- DLI 5.1 Revenus extérieurs générés ;
- DLI 6 (DLI6.1, DLI6.2, DLI6.3.) : Gestion financière transparente et régulière ;
- DLI 6.4 Qualité de la planification de la passation des marchés.

A l'issue des contrôles de l'auditeur suivant le protocole de vérification en place, l'auditeur délivrera une attestation de conformité au mémorandum établi.

3- Préparation des états financiers annuels

La responsabilité de la préparation des états financiers incluant les notes annexes relève de l'Unité de Gestion du CERSA en conformité avec les principes du Système Comptable en vigueur dans l'espace OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires). Les principes comptables de l'OHADA à appliquer devront être adaptés aux particularités des projets de développement qui n'ont pas vocation à dégager des résultats d'exploitation. Il s'agit donc d'un référentiel comptable particulier.

L'auditeur est responsable de la formulation d'une opinion sur les états financiers fondée sur les normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables, IFAC (International Federation of Accountants). En application de ces normes d'audit, l'auditeur demandera à l'Unité de Gestion du Projet, une lettre d'affirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle adéquat.

4- Description des missions

Le Consultant devra notamment:

A- FAIRE UN AUDIT DU PROJET

L'audit financier faisant l'objet des présents termes de référence est envisagé pour un accord contractuel à objectif spécifique pour lequel, outre la conformité aux normes internationales d'audit, l'auditeur doit prendre en considération les obligations d'établissement de rapports de la Banque mondiale et la conformité aux Directives de la Banque mondiale pour la passation des marchés et, le cas échéant, aux documents types approuvés par la Banque pour certains programmes financés.

Comme indiqué ci-dessus, l'audit du Projet sera réalisé en conformité avec les normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances.

L'étendue de l'audit est déterminée en tenant compte des risques identifiés. Le jugement professionnel que porte l'auditeur sur l'importance relative de tel ou tel élément revêt une importance cruciale et doit inclure des considérations non monétaires. Toute information est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible de peser sur le jugement ou les décisions des utilisateurs qui se fieraient aux états financiers.

S'agissant des comptes publics, l'auditeur doit pour évaluer l'importance relative, prendre en considération les textes législatifs ou réglementaires qui pourraient peser sur son évaluation. En comptabilité publique, l'importance relative d'un élément dépend aussi de la nature et du contexte de l'information considérée, ce qui inclut les notions de sensibilité et de valeur. La notion de sensibilité recouvre tout un ensemble de considérations relevant du respect de l'autorité, de préoccupations juridiques ou de l'intérêt public. Dans le contexte d'une opération financée par la Banque, le respect des dispositions de l'accord juridique, et en particulier l'obligation qui est faite à l'Emprunteur de n'employer les fonds du prêt de la Banque qu'aux fins indiquées dans ledit accord doivent être pris en considération pour définir l'importance relative.

En ce qui concerne la certification des résultats, l'auditeur se limitera à la liste des indicateurs fiduciaires à savoir les DLI 5.1 Revenus extérieurs générés, DLI 6.1 DLI6.2-DLI6.3 gestion financière régulière et de qualité et DLI 6.4 qualité de la planification de la passation des marchés. La vérification sera effectuée conformément au protocole de vérification préétabli et validé par le Centre d'Excellence et la Banque mondiale.

L'auditeur s'assurera que :

- a- Toutes les ressources de la Banque ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
- b- Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures nationales de passation des marchés ou celles de la Banque Mondiale⁹ si applicables et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;
- c- Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ;
- d- Les comptes du projet sont gérés eu égard aux dispositions des accords de financement ;
- e- Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application des normes du Système Comptable OHADA adaptées aux particularités des projets de développement et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.
- f- La performance financière globale du Projet est satisfaisante ;

⁹ Dépendant de la complexité des activités de passation de marchés, l'auditeur intégrera dans son équipe, des experts techniques durant toute la durée du contrat. Dans un tel cas, l'auditeur se conformera aux dispositions de la norme **ISA 620: Utilisation des travaux d'un expert**. La nécessité d'utiliser les travaux d'experts devrait être portée suffisamment à l'avance à l'attention de l'emprunteur et de la Banque Mondiale pour un agrément mutuel et des avis appropriés.

- g- Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;
- h- Les dépenses encourues pendant l'exercice sont éligibles au regard des accords de financement. Le cas échéant, les dépenses jugées non éligibles feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants:

- a- **Fraude et Corruption*** : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
- b- **Lois et Règlements*** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'Unité de Gestion du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 révisée (Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d'états financiers)**.
- c- **Gouvernance*** : La communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 révisée (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance)**.
- d- **Risques*** : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme **ISA 330 révisée (Réponses de l'auditeur aux risques évalués)**.
- e-* La conduite de la mission et la formulation de l'opinion unique sur les comptes conformément à la norme ISA 800 révisée (Audits d'états financiers préparés conformément à des référentiels à usage particulier).

B- FORMULER UNE OPINION ET AUDITER LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

L'auditeur vérifiera que les états financiers du projet ont été préparés en accord avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la date de clôture ainsi que les ressources et les dépenses à cette date.

Les états financiers du Projet devraient comprendre :

- a- Le Tableau des Emplois et des Ressources ;
- b- Le bilan ;

-
- c- Les notes aux états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;
 - d- La liste des actifs immobilisés acquis.

C- COMPTE DE REMBOURSEMENT / COMPTE DESIGNÉ : Dans le cadre de l'audit des états financiers du Projet, l'auditeur devra analyser les transactions sur le compte de remboursement (compte de la Banque mondiale et compte dédié du gouvernement) qui incluent notamment :

- a- Le remboursement des gains associés aux résultats des indicateurs de décaissement réalisés et éventuellement les dotations reçues du gouvernement ;
- b- Les reconstitutions du compte de remboursement soutenues par les demandes de retrait de fonds basées sur les indicateurs ;
- c- Les intérêts éventuellement générés sur les comptes de remboursement qui appartiennent au Projet ;
- d- Les retraits relatifs aux dépenses du Projet.

L'auditeur accordera une attention particulière à la conformité des soldes des Comptes du projet à la clôture de l'exercice fiscal avec les procédures de la Banque mondiale. L'auditeur examinera l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue et les soldes des fonds à la clôture de l'exercice fiscal en conformité avec les dispositions de l'accord de financement et de la lettre de décaissement. Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement. Il convient de noter que les conditions de gestion des Comptes Désignés sont décrites dans l'annexe 2 de l'Accord de financement et le paragraphe II de la lettre de décaissement.

L'auditeur examinera l'éligibilité et l'exactitude :

- des transactions financières durant la période sous revue ;
- des soldes des comptes à la clôture de l'exercice sous revue ;
- de l'utilisation du Compte Désigné en conformité avec l'accord de financement ;
- de l'adéquation du contrôle interne avec le mécanisme de décaissement.

D- VÉRIFIER LES ETATS CERTIFIÉS DES DÉPENSES

En plus de l'audit des états financiers, l'auditeur devra vérifier les états certifiés de dépenses ou les programmes de dépenses éligibles (EEP) utilisés comme base de demande de remboursement de fonds. Il devra également vérifier les ressources générées par le projet au titre des résultats liés aux indicateurs (RLD#5.1 : Revenus générés).

L'auditeur effectuera les tests, procédures d'audits et vérifications jugés nécessaires au regard de la circonstance.

E- EXAMINER LES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

Sur la base d'un échantillon représentatif de marchés exécutés choisi indépendamment par le consultant. Le cabinet devra :

- S'assurer que tous les contrats passés sont inscrits dans le plan de passation des marchés approuvé par la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) du Togo ;
- Vérifier la conformité des procédures aux principes de libre accès à la commande publique, d'efficacité de la dépense publique, d'équité et de transparence, édictés par le code des marchés publics et délégations de service public et par les directives de la Banque mondiale ;
- Identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions du Code des Marchés Publics et Délégation de Service Public et des directives de la Banque mondiale ;
- Procéder à la revue des modalités de traitement des recours gracieux et des recours contentieux pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ;
- Dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement par rapport au niveau d'exécution ;
- Evaluer les délais de paiements et le respect des autres clauses contractuelles;
- Examiner et évaluer les conditions relatives à la conclusion des marchés passés par entente directe ;
- Evaluer la qualité du classement ;
- Identifier et rapporter les indications possible de fraude et corruption ;
- Evaluer le cas échéant, le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents et leur application par le CERSA, ainsi que l'impact éventuel de ces mesures sur les pratiques ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre de la passation des marchés ;
- Formuler des recommandations d'amélioration.

5- Livrables du consultant

La mission d'audit donnera lieu à la préparation de trois types de livrables correspondant à chacun des volets de la consultation.

Volet Audit financier

Le rapport d'audit financier et la lettre de recommandations devraient être communiqués à l'Emprunteur avant la fin du 6^{ème} mois suivant la date de clôture des comptes de l'exercice audité. L'Emprunteur se chargera de communiquer deux exemplaires des dits rapports à la Banque mondiale au plus tard six mois après la fin de l'année fiscale concernée.

- a- Un rapport d'audit : L'auditeur émettra une opinion sur les états financiers du Projet. Le rapport annuel d'audit des comptes du Projet inclura un paragraphe séparé mettant en exergue les principales faiblesses de contrôle interne et les cas de non-conformité avec les termes de l'accord de financement ;

b- Une lettre de contrôle interne : En plus du rapport d'audit sur les états financiers, l'auditeur préparera une lettre de contrôle interne qui inclura :

- i- Des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;
- ii- Les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système
- iii- Le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de financement et les commentaires si nécessaire sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité ;
- iv- Les problèmes de communication identifiés durant l'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution du Projet ;
- v- Les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves ;
- vi- Les commentaires sur les recommandations non exécutées des rapports d'audit précédents ;
- vii- Les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinente incluant les dépenses inéligibles.

Idéalement, la lettre de contrôle interne devra inclure les réponses des entités d'exécution sur les insuffisances relevées par l'auditeur.

- c- une lettre d'affirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle adéquat ;
- d- Un rapport sur les ressources générées par le projet au cours de l'exercice fiscal ;
- e- Un rapport sur la passation des marchés incluant une note synthèse

Les livrables doivent être fournis en trois (03) exemplaires et une version électronique sur support numérique.

Volet Audit des marchés

Le rapport d'audit des marchés publics devra contenir au minimum les éléments ci-après :

- (i) une présentation des données et des conditions de réalisation de la mission, et de l'échantillonnage effectué ;
- (ii) les analyses et opinions sur les procédures de passation des marchés utilisées par les structures compétentes chargées de la passation des marchés ;
- (iii) analyse et opinion sur les procédures et mécanismes de contrôle interne mis en place ;
- (iv) les principales faiblesses constatées ;
- (v) une opinion sur l'état de mise en œuvre des précédentes recommandations ;
- (vi) les recommandations ;
- (vii) les Annexes comprenant :
 - TDR ;
 - Détails de la méthodologie utilisée (échantillon, Fiche d'examens) ;
 - Eventuels points de désaccord entre les parties prenantes ;
 - Liste des marchés passés pendant la période couverte par l'audit (intitulé, références, montant, méthode de passation de marché, attributaire(s) ;
 - Fiches individuelles d'examen de chaque marché audité ;

- Fiche de synthèse des faiblesses et recommandations des marchés audités.

Volet Audit Certificat des résultats

A l'issue des contrôles de l'auditeur suivant le protocole de vérification en place, l'auditeur délivrera une attestation de conformité au mémorandum établi. En cas de désaccord sur le contenu du mémorandum soumis à son contrôle, l'auditeur devra clairement indiquer dans son attestation les inexactitudes constatées de façon à faire apparaître la situation réelle des résultats à payer.

6- PROFIL DE L'AUDITEUR ET PERSONNEL CLE

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC, ayant une expérience confirmée en audit financier des projets de développement et acceptable par l'IDA.

Le personnel clé de la mission devra comporter :

- (i) un Expert-Comptable Diplômé Chef de mission justifiant d'au moins (10) années d'expérience d'audit financier et ayant exécuté au moins cinq (5) missions d'audit au cours des cinq (5) dernières années, dont au moins deux (2) missions d'audits de projets ou de programmes ;
- (ii) deux (02) réviseurs comptables seniors ayant au moins un diplôme niveau BAC + 4 ou équivalent en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience professionnelle de cinq (05) années et ayant exécuté trois (03) missions d'audit financier des projets/programmes financés par la Banque mondiale ou les partenaires financiers au cours des cinq (05) dernières années ;
- (iii) Un (01) spécialiste en passation des marchés d'un niveau d'étude universitaire Bac+4 au moins dans l'un des domaines juridique/économique/gestion/technique, ayant une expérience avérée d'au moins dix (10) ans dans la gestion des marchés publics, notamment dans la passation des marchés financés par les partenaires techniques et financiers (PTF) et ayant réalisé au moins trois (03) missions de nature similaire au cours des cinq (05) dernières années.

7- Durée d'exécution de la mission

La durée d'exécution de la mission est estimée à 30 hommes/jour par exercice.

8- Diffusion publique

L'IDA encourage la publication des informations financières relatives au projet pour renforcer le niveau de transparence et de responsabilité. L'IDA publiera les rapports d'audit relatifs au projet, le cas échéant, conformément à la politique de la Banque mondiale en matière de diffusion des documents. Les lettres de recommandations émises par les auditeurs ne sont pas soumises à diffusion publique par l'IDA. En acceptant le mandat, l'auditeur reconnaît explicitement le droit de l'IDA à

diffuser publiquement les rapports d'audit (états financiers vérifiés et opinion d'audit) et il publiera les rapports sans clause de limitation d'utilisation.

Pour faciliter la diffusion au public, l'auditeur est tenu de transmettre deux fichiers distincts, à savoir : - les états financiers vérifiés et l'opinion d'audit ; et la lettre de recommandations.

Annexe 2 : Liste des marchés passés pendant la période

N°	Référence PPM	Objet	Type de marché (T, F, S et PI)	Mode de passation de marchés	Attributaires	Montant TTC du contrat
1	1	Acquisition de matériels informatiques et accessoires	F	DRP	-	17 014 849
2	3	Acquisition de fournitures de bureau et consommable informatique	F	DC	-	4 901 932
3	4	Entretien du Complexe Pédagogique et de Recherche du CERSA	SC	DC	SOCIETE SOTONG SARL	7 448 800
4	5	Entretien et réparation des climatiseurs	SC	DC	-	1 408 920
5	6	Achat d'ingrédients pour l'alimentation des volailles	F	DRP	ATI Sarl	65 671 425
6	9	Acquisition des Mangeoires et abreuvoirs pour volailles	F	DC	-	2 501 600
7	11	Production des gadgets et outils de communication	F	DC	ETS FAFADJILE	6 285 624
8	13	Entretien et réparation des installations de plomberie et électriques du Complexe pédagogique et de recherche du CERSA y compris la centrale solaire	SC	DC	SOCIETE OTAMARI	3 809 040
TOTAL						109 042 190

Annexe 3 : Fiches individuelles d'examen de chaque marché audité

Date de revue : 18/05/2023
Nom de l'autorité contractante : CERSA
Désignation : Marché à commande pour l'Achat d'ingrédients pour l'alimentation des volailles au profit du CERSA
Numéro du Contrat : Marché N°01648/2022/DRP/UL/F/IDA
Date d'approbation du marché : 13/12/2022
Montant du Contrat : Montant minimum: 55 653 750 F CFA HTVA 65 671 425 F CFA TTC Montant maximum: 101 150 000 F CFA HTVA 119 367 000 F CFA TTC
Nature du marché : Biens
Mode de Passation du marché : Demande de Renseignements de Prix (DRP)
Financement : Crédit IDA 6512-TG
Nom et Adresse du Titulaire : ATI Sarl, 03 Rue Abatchang, Kodjoviakopé, BP : 81598 Lomé-Togo, Tél : 22 21 73 23/90 05 54 05

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DE LA PLANIFICATION DU MARCHE (INSCRIPTION DU MARCHÉ AU BUDGET ET AU PPM DE L'ANNEE DE REVUE)	<ul style="list-style-type: none"> - Le marché est inscrit au PPM 2022 du CERSA publié sur le site de la DNCMP - Le PPM a été validé le 04 juillet 2022 par la DNCMP 	
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	<ul style="list-style-type: none"> - DRP conforme au modèle de l'ARCOP Togo 	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune observation sur le PV d'ouverture des offres ; - Le PV de constatation de l'insuffisance de plis a été établi par le Chargé de l'Enregistrement seul. Or il appartient à la Sous-Commission mise en place de constater l'insuffisance et d'établir le PV puis de demander la prorogation du délai de dépôt des plis conformément aux dispositions de l'article N°.... du code des marchés publics. 	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune observation sur le rapport d'évaluation des offres. 	
QUALITE DU MARCHE (CONTRAT)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat comporte en annexe la lettre de soumission de ATI SARL qui n'a pas été corrigée des montants ajustés. 	
QUALITE DE L'AVENANT	Néant	
QUALITE DU SUIVI DU PAIEMENT ET DES PREUVES	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de l'ordre de service de démarrer ; - Absence des preuves de livraison dans la boîte d'archive ; - Absence des preuves de paiement dans la boîte d'archive 	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de l'archivage numérique des documents de PM 	

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
	-	
QUALITE DES ORGANES DE PM ET LEUR FONCTIONNEMENT	- Les organes de passation des marchés sont conformes aux textes en vigueur et sont fonctionnels	
QUALITE DE L'OUVRAGE OU DES FOURNITURES OU SERVICES NON CONSULTANTS	- xx xx	
APPRECIATION GLOBALE DE LA PROCEDURE	La procédure est conforme	

Date de revue : 18/05/2023
Nom de l'autorité contractante : CERSA
Désignation : Production des outils et gadgets de communication au profit du CERSA
Numéro du Contrat : Marché N°00023/2022/DC/UL/F/IDA
Date d'approbation du marché : 30/12/2022
Montant du Contrat : 5 326 800 F CFA HTVA 6 285 624 F CFA TTC
Nature du marché : Biens
Mode de Passation du marché : Demande de Cotations (DC)
Financement : Crédit IDA 6512-TG
Nom et Adresse du Titulaire : Ets FAFADJILE, Adidogomé, Tél : 91 72 22 22

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DE LA PLANIFICATION DU MARCHE (INSCRIPTION DU MARCHÉ AU BUDGET ET AU PPM DE L'ANNEE DE REVUE)	<ul style="list-style-type: none"> - Le marché est inscrit au PPM 2022 du CERSA publié sur le site de la DNCMP - Le PPM a été validé le 04 juillet 2022 par la DNCMP 	
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	<ul style="list-style-type: none"> - DC conforme au modèle de l'ARCOP Togo 	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune observation sur le PV d'ouverture des offres 	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - Deux membres de la commission d'évaluation n'ont pas signé le rapport d'évaluation des offres. Il s'agit de GELLIH Akuwa Sedinam et de MAMOUDOU Faouziat - Le nom de MAMOUDOU Faouziat ne figure pas sur la liste de présence 	
QUALITE DU MARCHE (CONTRAT)	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune observation sur le contrat 	
QUALITE DE L'AVENANT	Néant	
QUALITE DU SUIVI DU PAIEMENT ET DES PREUVES	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de l'ordre de service de démarrer ; - Absence des preuves de livraison dans la boîte d'archive ; - Absence des preuves de paiement dans la boîte d'archive. 	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de l'archivage numérique des documents de PM - 	
QUALITE DES ORGANES DE PM ET LEUR FONCTIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Les organes de passation des marchés sont conformes aux textes en vigueur et sont fonctionnels 	

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DE L'OUVRAGE OU DES FOURNITURES OU SERVICES NON CONSULTANTS	<ul style="list-style-type: none"> - Marché en cours d'exécution - Aucune livraison n'a encore été faite 	
APPRECIATION GLOBALE DE LA PROCEDURE	La procédure est conforme	

Date de revue : 18/05/2023
Nom de l'autorité contractante : CERSA
Désignation : Entretien et réparation des installations de plomberie et électriques du Complexe pédagogique et de recherche du CERSA y compris la centrale solaire
Numéro du Contrat : Marché N°00013/2022/DC/UL-CERSA/S/IDA
Date d'approbation du marché : 11/07/2022
Montant du Contrat : 3 228 000 F CFA HTVA 3 809 040 F CFA TTC
Nature du marché : Service Non Consultants
Mode de Passation du marché : Demande de Cotations (DC)
Financement : Crédit IDA 6512-TG
Nom et Adresse du Titulaire : OTAMARI, Avédji, BP : 31039, Tél : 90 04 62 44, E-mail : info@otamari-togo.com

	Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure audité
QUALITE DE LA PLANIFICATION DU MARCHE (INSCRIPTION DU MARCHÉ AU BUDGET ET AU PPM DE L'ANNEE DE REVUE)	<ul style="list-style-type: none"> - Le marché est inscrit au PPM 2022 du CERSA publié sur le site de la DNCMP - Le PPM a été validé le 04 juillet 2022 par la DNCMP 	
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	<ul style="list-style-type: none"> - DC conforme au modèle de l'ARCOP Togo 	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune observation sur le PV d'ouverture des offres 	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - Les motifs de rejet de l'offre du soumissionnaire ENERGA AFRIQUE Sarl qui était moins disant ne sont pas conformes au contenu du dossier de Demande de Cotation et aux principes de la Banque : (i) La DC ne mentionne nulle part que la non signature du Bordereau des prix est éliminatoire ; (ii) Le modèle de formulaire du Code d'éthique n'exige pas de signature 	
QUALITE DU MARCHE (CONTRAT)	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune observation sur le contrat 	
QUALITE DE L'AVENANT	Néant	
QUALITE DU SUIVI DU PAIEMENT ET DES PREUVES	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de l'ordre de service de démarrer ; - Absence des preuves de livraison dans la boîte d'archive ; - Absence des preuves de paiement dans la boîte d'archive. 	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de l'archivage numérique des documents de PM - 	

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DES ORGANES DE PM ET LEUR FONCTIONNEMENT	- Les organes de passation des marchés sont conformes aux textes en vigueur et sont fonctionnels	
QUALITE DE L'OUVRAGE OU DES FOURNITURES OU SERVICES NON CONSULTANTS	- Marché en cours d'exécution - Absence de la facture du prestataire et de la fiche qui atteste que le service est effectivement rendue	
APPRECIATION GLOBALE DE LA PROCEDURE	La procédure est conforme	

Date de revue : 19/05/2023
Nom de l'autorité contractante : CERSA
Désignation : Entretien et réparation des installations de plomberie et électriques du Complexe pédagogique et de recherche du CERSA y compris la centrale solaire
Numéro du Contrat : Marché N°00015/2022/DC/UL-CERSA/S/IDA
Date d'approbation du marché : 22/08/2022
Montant du Contrat : 6 312 542 F CFA HTVA 7 448 800 F CFA TTC
Nature du marché : Service Non Consultants
Mode de Passation du marché : Demande de Cotations (DC)
Financement : Crédit IDA 6512-TG
Nom et Adresse du Titulaire : SOTONG Sarl, Lomé, 20 BP : 123, Tél : 93 67 98 98, E-mail : sotongsarl2019@gmail.com

	Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DE LA PLANIFICATION DU MARCHE (INSCRIPTION DU MARCHE AU BUDGET ET AU PPM DE L'ANNEE DE REVUE)	<ul style="list-style-type: none"> - Le marché est inscrit au PPM 2022 du CERSA publié sur le site de la DNCMP - Le PPM a été validé le 04 juillet 2022 par la DNCMP 	
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE	<ul style="list-style-type: none"> - DC conforme au modèle de l'ARCOP Togo 	
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune observation sur le PV d'ouverture des offres 	
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - Les motifs de rejet de l'offre du soumissionnaire FADILA GROUP ne sont pas conforme au contenu de son offre 	
QUALITE DU MARCHE (CONTRAT)	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune observation sur le contrat 	
QUALITE DE L'AVENANT	Néant	
QUALITE DU SUIVI DU PAIEMENT ET DES PREUVES	<ul style="list-style-type: none"> - Absence des preuves de livraison dans la boîte d'archive ; - Absence des preuves de paiement (Factures) dans la boîte d'archive. 	
QUALITE DE L'ARCHIVAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de l'archivage numérique des documents de PM - Les originaux des offres ne sont pas archivés dans la boîte d'archive 	
QUALITE DES ORGANES DE PM ET LEUR FONCTIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Les organes de passation des marchés sont conformes aux textes en vigueur et sont fonctionnels 	

	Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DE L'OUVRAGE OU DES FOURNITURES OU SERVICES NON CONSULTANTS	<ul style="list-style-type: none"> - Marché en cours d'exécution - Absence de la facture du prestataire et de la fiche qui atteste que le service est effectivement rendue 	
APPRECIATION GLOBALE DE LA PROCEDURE	La procédure est conforme	